

Vers un remboursement des soins psychologiques ?

Rembourser quelques visites chez le psychologue pour limiter le nombre de burn-out, c'est la dernière proposition de KCE.

Dans sa dernière étude, le centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) propose une prise en charge à «deux étages» des soins psychologiques.

Le premier niveau, inspiré des projets pilotes de «psychologues de première ligne» menés en Flandre, serait ouvert à tous. Aucune prescription médicale, aucun critère ni de diagnostic, ni de gravité ne seraient requis.

Le patient a droit à un maximum de cinq séances avec des «psychologues spécifiquement formés à l'accueil et à la première prise en charge des problèmes psychiques les plus courants». Séances qui auraient lieu dans le cadre rassurant du cabinet du médecin généraliste.

Objectif : évaluer le problème et donner un «petit coup de pouce professionnel qui pourrait sans doute suffire à retrouver plus d'énergie et de ressort». Mais aussi et surtout de solides économies à la clé pour

l'Inami : en 2013, «entre un tiers et la moitié des nouvelles demandes d'indemnité invalidité» étaient dues à des troubles mentaux. Soit une augmentation de près de 60 % en 10 ans.

La majorité des Belges passe par des moments de vie difficile qui se traduisent par de l'anxiété, du stress, des burn-out, etc. Ce genre de cas, s'il n'est pas pris en charge, peut s'installer dans la durée et être plus difficile à traiter.

Le second niveau interviendrait quand les cinq séances ne suffisent pas et qu'il existe un besoin de prise en charge plus spécifique ou de longue durée. Ici, une prescription médicale serait nécessaire. Le nombre de séances remboursées serait limité.

L'avis des psys

La Fédération belge des Psychologues (FBP) salue la «révolution dans les soins de santé mentale» proposée par le KCE. Toutefois, elle

émet quelques réserves notamment sur la rémunération des psychologues via les services de santé mentale.

L'idée d'une rémunération via les services de santé mentale (SSM) «rendra la collaboration entre les psychologues indépendants et les centres très compliquée», explique Koen Lowet, administrateur délégué de la FBP.

Le KCE propose également une prise en charge dans l'environnement rassurant du cabinet du médecin généraliste. Cela «nous paraît bizarre».

La FBP n'accepte pas non plus de faire appel à des psychologues ou psychiatres conseillers pour estimer si une prise en charge plus longue ou spécialisée est nécessaire. Ce sera «un avis extérieur qui dépend du système de financement. Vous créez alors un conflit d'intérêts qui n'est pas bénéfique au patient». ■